

GRANDES CULTURES

Campagne 2011-2012 – Bulletin n°9 – 22/11/2011

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Limousin, par la FREDON, les Chambres d'Agriculture, NATEA Agriculture.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/> (Nos publications > Conseils de saison > Bulletins de Santé du Végétal) et sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/>

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

COLZA

Les parcelles sont au stade « Bn – rosette ».

On sort de la période à risque pour la majorité des ravageurs d'automne, à l'exception des larves de grosses altises (cf. Bulletin précédent N°8 disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/> rubrique Nos publications > Conseils de saison > Bulletins de Santé du Végétal).

Avant l'entrée de l'hiver, pensez à réaliser une pesée de vos colzas

Cette année les colzas sont très développés et continuent à pousser, du fait de la douceur climatique.

Il est donc fortement conseillé de réaliser une double pesée.

Pourquoi la pesée avant et après l'hiver ?

Les colzas perdent beaucoup de feuilles avec les rigueurs de l'hiver. Or ces feuilles contiennent de l'azote. Le Cetiom a démontré que 50% de l'azote contenu dans ces feuilles qui tombent sous l'effet du gel, est réutilisé l'année même par le colza. Il suffit de faire alors une première pesée avant les gelées puis une seconde en sortie d'hiver. On retiendra alors le poids frais moyen pour la détermination de la dose N à apporter au printemps.

Evaluer l'azote absorbé à l'automne

Pour cela, il est nécessaire de faire dans les jours prochains une pesée de la matière verte du colza sur 1 m².

- Choisir une zone homogène de la parcelle.
- Prendre au hasard 4 placettes de 0,25 m² (0,25 m² = surface d'un cercle tracé à l'aide d'un fil de fer de 1,80 m).
- Couper les plantes au ras du sol dans les 4 placettes.
- Peser l'ensemble.

Si vous voulez connaître l'azote que votre colza a déjà absorbé, vous l'estimerez en multipliant ce poids frais récolté sur 1 m², par 70.

Ex : 1 kg de matière verte = 70 kg d'azote déjà mobilisé par la culture.

**Pour la culture de colza, ce bulletin sera le dernier pour l'automne.
Le prochain bulletin sera édité à la reprise de végétation courant février.**

Bulletin de Santé du Végétal Limousin – Grandes Cultures N°9– 22/11/2011- Page 1 sur 3

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Grandes cultures Limousin 2011-2012 N°9, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Monsieur Joël SOURSAC
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
accueil@limousin.chambagri.fr
05 55 10 37 90

REFERENTS FILIERES ET REDACTEURS DU BULLETIN :

Céréales à paille
Philippe PENICHO
FREDON Limousin

pppenichou.fredon@gmail.com
05 55 04 64 54

Colza - Maïs
Valérie LACORRE
Chambre Départementale
d'Agriculture de la Haute-Vienne

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr
05 87 50 40 00

BLE TENDRE D'HIVER, ORGE D'HIVER, TRITICALE

23 parcelles ont fait l'objet d'observations cette semaine (11 blés, 8 orges, 4 triticales).

Les conditions douces et sèches se poursuivent et devraient durer toute la semaine. Sur notre station météorologique de référence (Verneuil sur Vienne - 87), le déficit pluviométrique devrait atteindre 50% par rapport à un mois de novembre normal tandis que la moyenne de température maximale devrait être excédentaire de 50%.

Stade phénologique : De « levée » à « 2 talles », la majorité des cultures étant à « 3 feuilles ».

Limaces :

Observations du réseau : Les relevés montrent une régression des fréquences d'attaque par rapport à la semaine dernière. 25% des situations présentent des traces de morsures comprises entre 1% et 17%.

Période de risque : De la levée à 3 feuilles

Seuil de nuisibilité : Le risque est élevé à partir de 16 limaces/m² (si piégeage) et 20% de fréquences d'attaque sur les jeunes plantules après la levée.

Evaluation du risque : La pression demeure faible mais la surveillance doit se poursuivre pour les cultures qui n'ont pas encore tallé. Une surveillance particulière s'impose sur parcelles motteuses, argileuses ou avec des résidus de précédents abondants.

Cicadelle des céréales (*Psammotettix alienus*) :

Observations du réseau : L'activité de ces insectes est stable. On dénombre de 3 à 93 insectes capturés sur les 6 sites de piégeage du réseau.

⇒ *Captures du réseau: Breuilaufa (x2) : 93 ; 13 ; Flavignac : 3 ; Nexon : 8 ; Limoges (x2) : 12 ; 32*

Période de risque : de la levée à 3 feuilles

Seuil de nuisibilité : Plusieurs dizaines d'individus piégés par semaine sur piège chromatique englué :

- < 30 captures hebdomadaires : risque nul
- Entre 50 et 80 captures : risque limité mais répercussion possible à la récolte
- > 100 captures : risque fort.

Evaluation du risque : Le risque est faible, cependant la surveillance continue pour les céréales entre levée et 3 feuilles.

Pucerons d'automne (*Rhopalosiphum padi* / *Sitobion avenae*) :

Les conditions douces, ensoleillées et sans vent sont plutôt favorables à ce ravageur.

Observations du réseau : Les captures d'individus ailés sur panneaux englués se poursuivent (total 58 sur 5 pièges). Au champ, cela ne se traduit pas par une croissance des colonies excepté sur une parcelle d'orge à Limoges (20%).

Au total 4 parcelles sur 23 présentent entre 2.4% et 20% d'infestation.

Période de risque : A partir de la levée

Seuil de nuisibilité : 10% de pieds porteurs ou fréquence inférieure mais proche de ce seuil constatée pendant plus de 10 jours.

Evaluation du risque :

La disparité des niveaux d'attaque indique que le risque est à estimer à la parcelle tant que des conditions hivernales ne se seront pas installées.

Autres ravageurs :

- Des traces d'helminthosporiose sont signalées sur un orge à Breuilaufa (87).
- Un zabre identifié sur une parcelle de blé à Breuilaufa (87).
- 20 % d'attaque de taupins sur un triticales en est Creuse (parcelle flottante).

INFORMATION REGLEMENTAIRE :

Retrait des Autorisations de Mises sur le Marché des produits phytosanitaires à base d'Asulame

Par avis du 6 novembre 2011, le Ministre de l'agriculture a décidé du retrait des Autorisations de Mise sur le Marché des produits contenant de l'Asulame pour tous les usages, agricoles et non agricoles au plus tard le 31 décembre 2011.

Il s'agit de produits utilisés en Limousin principalement contre la fougère et le rumex (ASULOX® notamment).

A retenir :

Date limite de distribution des produits : 31 août 2012

Date limite d'utilisation des produits : 31 décembre 2012

**PROCHAIN BULLETIN :
COLZA : FEVRIER 2012
CEREALES : 29 NOVEMBRE 2011**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.